



TARIFICATION DES PRESTATIONS au 08/04/2024

TRANSACTIONS/ESTIMATIONS

Vente et recherche

à la charge du vendeur, TVA à 8.50 % incluse

Cession de droit au bail & fonds de commerce : honoraires à la charge du cessionnaire.

APPARTEMENTS, LOCAUX, DROIT AU BAIL ET FONDS DE COMMERCE

< 50 000 €	Forfait de 5 000 €
De 50 001 € à 79 000 €	10%
De 79 001 € à 109 000 €	9%
De 109 001 € à 139 000 €	8%
De 139 001 € à 169 000 €	7%
De 169 001 € à 239 000 €	6%
A partir de 239 001 €	5%

VILLAS		
< 150 000 €	10%	
De 150 001 € à 199 000 €	8%	
De 199 001 € à 249 000 €	7%	
De 249 001 € à 299 000 €	6%	
A partir de 299 001 €	5%	

VIIIAC

TERRAINS		
< 50 000 €	Forfait de 5 000	
	€	
De 50 0001 € à 89 000 €	10%	
De 89 001€ à 119 000 €	9%	
De 119 001 € à 169 000 €	8%	6 % pour les
De 169 001 € à 209 000 €	7%	promoteurs
De 209 001 € à 259 000 €	6%	
De 259 001 € à 359 000 €	5%	
> 359 001 €	4,5%	
De 259 001 € à 359 000 €	5%	

Pour les promotions immobilières, le tarif en vigueur correspond à la grille de prix promoteur.

Estimation : avis de valeur vénale & locative TTC

Appartement : 250 € Maison ou terrain : 350 €

Commerce ou local professionnel : $500 \in < 100 \text{ m}^2$ > 100 m^2 forfait à $7 \in /\text{m}$

GESTION LOCATIVE

Gérance

TVA à 8.50 %

Locaux d'habitation : 7.60 % du LOYER TCC Locaux d'habitation meublés : 9,50 % du LOYER TCC Locaux commerciaux : 7.60 % du LOYER TCC et TTC Immeubles : 7.60 % du LOYER TCC

Garanties loyers impayés et vacance locative : sur demande

Honoraires proportionnels

-Bail d'habitation principale ou mixte (loi du 06/07/89) : à partager selon les proportions suivantes :

a partager se	a partager seron les proportions survantes.		
Entremise et	150 € TTC	A la charge	
négociation		du bailleur	
Visite,	8 ou 10 €	A la charge	
constitution	TTC/m ²	du bailleur	
du dossier,	habitable*		
rédaction du	8 ou 10 €	A la charge	
bail	TTC/m ²	du locataire	
	habitable*		
	3 € TTC/m²	A la charge	
	habitable	du bailleur	
Etat des lieux	3 € TTC/m²	A la charge	
	habitable	du locataire	
Pré visite état	50 € TTC	A la charge	
des lieux		du bailleur	

*Selon si le bien est situé en zone tendue ou non

-Bail de droit commun ou parking : 2 mois TCC à la charge du preneur

-Bail professionnel : 2 mois de loyer TCC et TTC à la charge du preneur

-<u>Bail commercial</u>: 18 % TTC du loyer ANNUEL TCC à la charge du preneur

GESTION TECHNIQUE

Assemblées généralesReprésentation : 80 € TTC/heure

Sinistres/Représentation aux expertises obligatoires

	Représentation
Appt / villa T1/T2	150 € TTC
Appt / villa T3 & +	200 € TTC
Locaux professionnels ou commerciaux	250€ TTC

Prestations particulières (TVA à 8.50 % incluse)

- -Les missions spécifiques sont l'objet d'honoraires à l'heure de vacation de 80€ TTC / heure, il peut s'agir de consulter un dossier, dresser un inventaire, monter un dossier demande de subvention pour travaux, procès-verbal d'état des lieux par huissier...
- -Pour les propriétaires en gérance proposant des locataires pour leur bien : 30 % du LOYER TCC à la charge du preneur (ces frais correspondent à la vérification du dossier et à la rédaction du contrat de location)
- -La complexité du dossier nécessitant d'autres conseils peut conduire à la négociation d'un forfait (avocat, huissier, géomètre...), dont :
 - Suivi d'un dossier contentieux : 80€ TTC / heure (propriétaire)
 - Suivi des travaux : 80€ TTC (propriétaire)
- -Aide à la déclaration revenus fonciers : 100 € TTC (propriétaire)
- -frais d'archivage : 20 € TTC par an (propriétaire)
- -Frais de rejet de chèque : 27 € TTC par chèque (locataire)
- -Toutes nos prestations incluent le conseil et l'information qui relèvent de notre champ de compétence défini par la loi HOGUET
- -Modification ou annulation du préavis : 40 € TTC par demande (locataire)
- -L'envoi de documents originaux est compris dans les prestations, néanmoins, l'envoi de copies, ou toute demande de document nécessitant de faire appel à notre sous-traitant pour les archives est facturée 0.50 € par page.
- Modification de bail (avenant): 30% du LOYER mensuel TCC.